



Le P'tit Pirin de Vouillé-les-Marais

Département de la Vendée



NOVEMBRE 2011 N°101

Le Mot du Maire

Le lotissement se remplit doucement : * 3 maisons ont été édifiées par des particuliers depuis 2 ans ;
* 5 maisons vont être construites en 2012 pour Vendée Logement : les permis de construire sont déposés.
* 1 nouvelle maison sur la 1ère parcelle en entrant Rue Pierre Vigot s'élève progressivement.

Il reste 6 parcelles à vendre : **parcelle N° 2/32.725 € ; parcelle N° 3/33.250 € ; parcelle N° 4/33.985 € ; parcelle N° 5/27.685 € ; parcelle N° 6/26.635 € ; parcelle N° 7/33.400 €**. Celles-ci bénéficient d'une nouvelle disposition mise en place par le Conseil Général de la Vendée qui consiste en l'attribution d'une aide de 1500 € pour les familles candidates à la construction de leur résidence principale, suivant des critères de revenus, bien évidemment.

Il est proposé aux communes de doubler cette aide. Le Conseil Municipal a accepté : la commune de Vouillé-les-Marais versera 1500 € aux acquéreurs d'une des 6 parcelles de la Rue Pierre Vigot ; ainsi, ils pourront non seulement bénéficier d'une aide de 3000€ mais aussi d'un prêt à taux zéro plus important. S'adresser à la Mairie qui vous orientera vers l'ADILE, organisme chargée de cette opération.

Le Maire, Jacky Mothais

INFOS UTILES

Mairie

Tous les matins
9 h - 12 h 30
Fermé le mercredi
Samedi matin 9 h - 12 h
Fermé le 1er samedi du mois
Tél. 02 51 52 55 04
Fax 02 51 52 51 27
Adresse mail :
Mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr
Site internet :
www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Les mercredis de 17 h à 19 h
Les samedis de 10 h à 12 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr
Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

Aides ménagères et travailleuses familiales

Tél. 02 51 56 79 77

Assistante Sociale de Vouillé

Mme FONTENIT

Permanence Mairie de Chaillé les Marais le vendredi matin sur rendez-vous

Tél : 02.51.56.02.31

Permanence Médicale

Tél : 02.51.44.55.66

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

SYDEV : extension des réseaux pour alimenter les logements VENDEE LOGEMENT : le conseil municipal donne son accord sur le devis du SYDEV d'un montant de 5362 € comprenant le réseau électrique, les branchements, l'éclairage public et le génie civil du réseau téléphonique (500 € en plus pour le cablage téléphonique).

FORMATION DES AGENTS : Le conseil municipal demande que soit rétabli le taux de 1 % de cotisation versée au Centre National de la formation du personnel territorial (contre 0,9 % demandé).

CONTRIBUTON FINANCIERE A L'ADMR : le Conseil Municipal donne son accord pour verser une participation annuelle de 255 € au profit de l'ADMR à titre d'aide au paiement du loyer dans la nouvelle maison de santé.

AMENAGEMENT DE LA SERRE : accord est donné pour l'achat d'une nouvelle bâche translucide pour la serre d'un montant de 448 € TTC. Le matériel sera fourni par la CAVAC.

LOCATION DU LOCAL N° 1 DU VILLAGE ARTISANAL : le conseil municipal accepte de louer à Mr GUIL-LON le local situé 17 bis rue du 8 mai, à compter du 1er novembre, moyennant un loyer mensuel de 239,20 € TTC la 1ère année et 300 € les suivantes. Il est précisé que les sanitaires et le local poubelles sont communs aux 2 ateliers. Les frais d'acte pour le bail seront pris en charge par moitié entre la commune et Mr GUILLON.

DESHERBAGE : les communes ne doivent plus utiliser le désherbant pour les trottoirs, Mr le Maire propose donc l'achat d'un brûleur à gaz. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

MURETTE BOULANGERIE : elle sera terminée d'ici la fin de l'année avec crépi et chapeaux.

TOITURE ET CHEMINEES, 7 RUE DU 8 MAI : deux devis ont été demandés à la SARL FORESTIER d'un montant de 3 038,08 € TTC pour les cheminées et 25 122,98 € TTC pour la toiture.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à ces dépenses pour le moment : la toiture a été mise hors d'eau.

AMENAGEMENT SECURISE DES ARRETS DE CARS : une subvention de 50 % du montant des travaux peut être accordée par le Département selon le type de niveau de sécurité. Nous pouvons également bénéficier de la majoration spéciale pour aide aux petites communes. Mr le Maire est chargé de l'exécution de cette opération. Les travaux concerneront l'arrêt situé du côté et face à l'église ainsi que la rue du Port d'Aisne.

CHANGEMENT DES OUVERTURES de la façade nord : les travaux commenceront début novembre. Le conseil a choisi le modèle avec grande ouverture pour la porte d'entrée.

PROCHAINE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 NOVEMBRE
à 20 H 30

COUPURES D'ELECTRICITE JEUDI 10 NOVEMBRE ENTRE 9 H ET 13 H 30

Afin d'améliorer la qualité de la distribution en électricité, ERDF va intervenir sur le réseau, ce qui provoquera des coupures d'électricité sur l'ensemble de la commune.

FORMATION DEFIBRILLATEUR

OUVERTE A TOUTES ET A TOUS

Mardi 6 Décembre 2011
De 18h30 à 20h30
A la Salle des Fêtes
de Vouillé les Marais.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

- 10 h 30 : Rassemblement place de la mairie
- 10 h 45 : Défilé jusqu'au cimetière
Honneur aux Morts,
Dépôt de la gerbe
- 11 h 00 : Cérémonie au Monument, place de la Mairie,
Dépôt de la gerbe, Honneur aux Morts,
Chant par les enfants de l'école,
Allocution du Maire,
La Marseillaise.
- 11 h 45 : Vin d'honneur à la salle des fêtes de Vouillé-les-Marais
- 12 h 30 : Banquet à la salle des fêtes de La Taillée

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS Le Lundi 14 Novembre 2011

Merci de contacter la Mairie
jusqu'au 10 Novembre



.....A TOUTES LES ASSOCIATIONS.....

LA GOULE DOS PIRINS 2011

N'oubliez pas d'envoyer vos articles par mail ou
en les déposant à la mairie le plus tôt possible

et au plus tard le 15 Novembre 2011

FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DE LA TAILLÉE À COMPTER DU 30 NOVEMBRE 2011.

Jours et horaires d'ouvertures de la déchèterie de
Chaillé les Marais, au 1er Décembre 2011 :

Lundi : 14h00—17h30
Mardi : 9h00—12h00
Mercredi : 9h00—12h00
Jeudi : 14h00—17h30
Vendredi : 14h00—17h30
Samedi : 9h00—12h00 et 14h00—17h30
Dimanche : Fermeture.

Les horaires d'ouverture des autres déchèteries sont

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011 CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Club l'Espérance

À PARTIR DE 13 HEURES
À LA SALLE DES FÊTES DE VOUILLÉ LES MARAIS

1er prix : 2 jambons arrière
2ème prix : 2 jambons arrière
3ème prix : 2 jambons avant
4ème prix : 2 langues de bœuf

UN LOT POUR TOUS

INSCRIPTION : 7 €

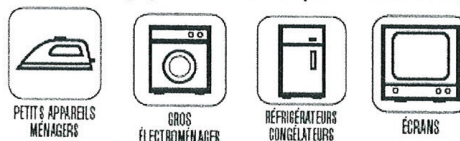
BUVETTE ET GAUFFRES



DÉCHETS ACCEPTÉS A LA DÉCHÈTERIE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS



Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



Les équipements ménagers ci-dessus sont en cas de remplacement
à remettre à votre vendeur de matériel neuf

ATTENTION

Les produits suivants ne sont pas acceptés dans les déchèteries du
SMEOM : ★Les pneus ★Les carcasses de voiture ★Les animaux morts
★Les ordures ménagères ★Les souches

ELECTIONS 2012 Présidentielles et législatives

Pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2011, au se-
crétariat de la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un
justificatif de domicile ou par internet :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>